



# C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE  
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE  
CONTROLE DES ASSURANCES

Brazzaville, le 08 MAI 2015

DECISION N° E-----012' /D/CIMA/CRCA/PDT/2015

Portant renouvellement de mandat de Mademoiselle AKOHA Emmanuelle, Commissaire Contrôleur des assurances au Secrétariat Général de la CIMA.

## LE PRESIDENT DE LA COMMISSION,

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains notamment en son article 66 paragraphe 3,

Vu le Statut du Secrétariat Général de la CIMA,

Vu le Statut du Personnel du Secrétariat Général de la CIMA,

Vu la décision N° 00021/D/CIMA/CRCA/PDT/2013 du 13 décembre 2013 portant nomination de Mademoiselle AKOHA Emmanuelle au poste de Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA,

Vu les nécessités de services,

Sur proposition du Secrétaire Général,

## DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le mandat de Mademoiselle AKOHA Emmanuelle, Commissaire Contrôleur des assurances au Secrétariat Général de la CIMA, est renouvelé pour une période de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

**ARTICLE 2** : L'intéressée bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions, conformément aux dispositions du Statut du personnel et ses annexes.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Gnagne BEDI